

Rapport annuel

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **66 (1971)**

Heft 3-fr

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport annuel

1. Effectifs

La Ligue suisse du patrimoine national a enregistré durant l'année écoulée une augmentation d'effectifs de 13%. A fin 1970, nous comptons 13848 membres (12255 à la fin de l'année précédente). Cette réjouissante progression de 1593 membres est due en premier lieu aux sections de Soleure (+ 721), du Tessin (+ 448), d'Argovie (+ 117) et de Berne (+ 93). Ont également progressé les sections de Genève (+ 61), des Grisons (+ 55), de Bâle-Ville (+ 50), Vaud (+ 31), Fribourg (+ 16), Appenzell R.-I. (+ 12), Valais romand (+ 5), Schaffhouse (+ 4), Bâle-Campagne (+ 3), Glaris (+ 2) et Zurich (+ 1). Les autres sections ont perdu au total 26 membres. A fin 1970, les quatre sections les plus nombreuses sont: 1. Berne (2069 membres); 2. Tessin (1734); 3. Zurich (1584); 4. Soleure (1188).

Les travaux préparatoires de la vaste campagne de recrutement prévue pour 1971 dans les sections au moyen d'un prospectus illustré commun se sont déroulés conformément au plan.

2. Assemblée des délégués et assemblée générale

La 66e assemblée générale et la 3e assemblée des délégués ont eu lieu les 30 et 31 mai 1970 à Locarno. Quelque 400 membres et sympathisants de notre Ligue se sont rendus à l'invitation de nos amis tessinois.

L'assemblée a pris connaissance avec gratitude du legs de 50000 fr. fait à la Ligue suisse par feu Mme Olga Reinhart, de Winterthour. Un autre don, de 10000 fr., nous est parvenu d'un donateur qui tient à rester anonyme.

Trois collaborateurs, qui ont été durant de longues années au service de notre cause, se sont officiellement retirés au moment de cette assemblée générale: M. *Albert Wettstein* a travaillé pendant 25 ans au service de la Ligue suisse (chef de l'Ecu d'or jusqu'en 1967, secrétaire général depuis 1966). Pendant plus de vingt ans, il fut le bras droit d'E. Laur, à qui il a succédé, lors de la mort de ce dernier en novembre 1968, à la tête du «Heimatwerk». Cette nouvelle charge, fort astreignante, a incité le secrétaire général démissionnaire à transmettre ses fonctions en de plus jeunes mains. Il restera toutefois à la disposition de la Ligue pour des tâches spéciales. Sur proposition du comité central, l'assemblée des délégués a nommé M. A. Wettstein membre individuel de ce comité. C'est avec regret que l'assemblée a pris connaissance de la démission d'un secrétaire général très apprécié, et elle lui a témoigné sa reconnaissance pour les services rendus. Pour lui succéder au secrétariat général, le comité central avait désigné MM. *Ambros Eberle*, de Thalwil (premier secrétaire) et *Ferdinand Notter*, de Wohlen (deuxième secrétaire et chef du service de presse).

L'assemblée a élu membres d'honneur de la Ligue du patrimoine national M. A. Wettstein et les deux autres démissionnaires: Mme *C. Schroeder-Garraux*, de Zurich (qui a assuré le contrôle des membres et tenu la comptabilité de notre Ligue pendant 41 ans), et M. *Willy Zeller*, de Zurich (chef du service de presse de la Ligue et de la propagande

pour l'Ecu d'or de 1946 à 1970, et publiciste connu au service de la protection de la nature et des monuments).

Les participants à l'assemblée générale et à l'assemblée des délégués ont pu visiter les îles de Brissago et faire des excursions dans le val Maggia et le val Onsernone.

Que soient très chaleureusement remerciés ici, pour la parfaite organisation de ces deux magnifiques journées au Tessin que tout le monde a jugé très réussies, tous les membres de la «Società ticinese per la conservazione delle bellezze naturali ed artistica» qui y ont collaboré, et principalement le trésorier de la section tessinoise, M. Ezio Bernasconi.

3. Comité central

M. H. Schmassmann, de Liestal (membre individuel), a présenté sa démission au comité central, et M. A. Wettstein, de Zurich, a été élu membre individuel. La Société suisse pour le plan d'aménagement national a délégué au comité le juge cantonal *Marius Baschung*, de Schaffhouse, pour remplacer M. B. Morrand, démissionnaire. Deux sections y ont envoyé siéger leurs nouveaux présidents: Mme *R. Nüesch* (Appenzell R.-E.), et M. *Theodor Schnider* (Soleure). Nous avons très vivement remercié ces membres démissionnaires de leur active collaboration au service de notre cause. Et nous avons souhaité à leurs successeurs du plaisir dans leur nouvelle fonction, en espérant qu'ils pourront l'assumer durablement.

Le comité central a tenu trois séances d'une demi-journée et une d'une journée. Il a eu à prendre position à plusieurs reprises, à l'intention de l'opinion publique et des autorités intéressées, sur les problèmes suivants: recours contre l'octroi de concessions à toute une série de téléphériques, et contre des tracés de routes nationales; opposition contre des maisons-tours à Murg SG, Melide TI et Wolle- rau SZ; protection du lac de Seealp R.-I. contre la spéculation; problèmes de protection des sites à Näfels, Arth, Gais, Brigue, Sils, Brunnen, etc.; protection de plusieurs villages d'importance nationale (Meride, Corippo, Bönigen, etc.); protection du château de Rhäzüns; recours au Tribunal fédéral contre le défrichement de Thyon (piste de l'Ours). En outre, le comité central s'est occupé à nouveau des problèmes des places d'aviation en haute montagne, du «bang» supersonique, et de la création de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage. Le comité central est compétent aussi pour voter les subsides de la Ligue suisse en faveur de divers objets, ainsi que pour se prononcer sur diverses initiatives conformes à nos buts et dignes d'être soutenues. Comme les années précédentes, les demandes de subsides ont été examinées au préalable par le secrétariat général et soumises au comité sous la forme de propositions écrites, accompagnées autant que possible lors des séances par la projection de diapositives en couleurs. La politique à suivre par la Ligue, et les directives pour le secrétariat général, sont elles aussi déterminées par le comité central lorsque le besoin s'en fait sentir.

4. Secrétariat général

La période transitoire au secrétariat général, après les démissions de M. Wettstein comme secrétaire général, de M. Zeller comme chef du service de presse, et de Mme Schroeder comme comptable et responsable du contrôle des membres, est maintenant terminée. La nouvelle équipe, où règne une très bonne entente, est composée comme suit: M. A. Eberle, de Thalwil (employé au secrétariat depuis 1966): premier secrétaire et chef de l'Ecu d'or; M. F. Natter, de Wohlen (au secrétariat depuis juillet 1969): deuxième secrétaire et chef du service de presse de la Ligue suisse. Les deux nouveaux secrétaires sont heureux de pouvoir compter sur la collaboration efficace et fidèle de Mlle Rosa Grimm, employée depuis 1961 au secrétariat, qui assume avec zèle et compétence sa tâche de «chancelière». Pour remplacer Mlle Tilly Kündig, collaboratrice de l'Ecu d'or, qui s'est retirée au cours de l'année, Mme Doris Peter a pu être engagée à temps partiel. Mais ce petit groupe de travail n'a pas pris l'envergure correspondant à l'extension sans cesse croissante des tâches à assumer, de sorte qu'il a fallu recourir à quelques renforts. Puis, à la fin de l'année, une ancienne collaboratrice de l'Ecu d'or, Mlle Gerda Isler, nous est revenue comme collaboratrice au secrétariat général. Mme Schroeder a été remplacée par Mlle Heidi Scheidegger, secrétaire de direction à la Banque populaire suisse à Zurich, ce qui représente un grand avantage, car notre nouvelle comptable travaille sous le même toit que notre trésorier central M. W. Braun. Il sied d'enregistrer aussi comme un fait positif que les deux démissionnaires MM. Wettstein et Zeller restent à la disposition de notre Ligue pour des tâches spéciales. Le secrétariat général s'efforce enfin de développer et d'approfondir les contacts avec les sections, les bureaux techniques et les collaborateurs du service de presse, ainsi qu'avec les associations à buts analogues (LSPN, CAS, ASPAN).

M. Wettstein et ses successeurs tiennent à exprimer toute leur reconnaissance aux collaborateurs internes et externes du secrétariat, ainsi qu'aux présidents de sections, pour leur activité et leur précieuse collaboration.

Ils tiennent à remercier aussi, tout particulièrement, l'infatigable président qu'est M. Ariste Rollier, qui, chaque fois que c'est nécessaire, prend la plume au nom du «Heimatschutz», et de la manière la plus efficace, pour exposer à des tiers nos prises de position en matière juridique. Que soient très vivement remerciés aussi ceux qui combattent en première ligne: les membres de notre comité central, et les milliers d'amis que nous comptons dans tout le pays.

5. Revue «Heimatschutz»

Notre revue HEIMATSCHUTZ a paru comme d'habitude en quatre fascicules allemands et français. Sa rédaction, très soignée, a été assumée comme les années précédentes par M. Erich Schwabe et M. Léopold Gautier, secondé pour l'édition française par M. Claude Bodinier, tandis que M. Karl Mannhart a continué d'en assumer la partie graphique. Alors que le premier fascicule de 1970 était spécialement consacré à l'année européenne de la nature, nous avons présenté à nos lecteurs, dans le second

numéro, l'objet principal de l'Ecu d'or: la réserve des Grangettes. Ce numéro contenait également le dernier rapport annuel de M. Wettstein, pour 1969, ainsi que la relation de notre assemblée générale en pays tessinois. Dans le numéro 3, M. Schwabe a fait un large exposé sur l'industrie hydro-électrique du pays. Le quatrième fascicule a été consacré principalement à la protection du patrimoine et à ses problèmes dans les Pays-Bas. L'édition en allemand a été comme toujours complétée par les rapports de deux pages de notre amie la Ligue des patois alémaniques.

6. Ecu d'or

Les écus de chocolat vendus pour la protection du patrimoine et de la nature, dont le thème national 1970 était la protection et l'agrandissement de la réserve des Grangettes («Camargue vaudoise»), ont été vendus pour la première fois au prix de 2 francs. Ce nouveau prix, consécutif à un accord entre les grandes associations d'utilité publique et de bienfaisance, a été bénéfique, quand bien même le nombre d'écus écoulés, comme on pouvait s'y attendre, a quelque peu reculé (de 956 605 à 777 798). Le produit net, en effet, a doublé, et s'est élevé à 1 155 460 fr. (contre 564 823 fr. l'année précédente). La commission de l'Ecu d'or et les comités des deux Ligues ont approuvé la répartition suivante:

Versement au fonds commun pour les œuvres d'importance nationale (dont 100 000 fr. pour «Les Grangettes»)	200 000.—
Pour les tâches communes de protection du patrimoine et de la nature (fonds d'exploitation)	70 460.55
A la Fédération nationale des costumes suisses pour son concours lors de la vente de l'Ecu d'or	20 000.—
	<hr/>
	290 460.55
Part de la Ligue suisse pour la protection de la nature	432 500.—
Part de la Ligue suisse du patrimoine national	
Caisse centrale	216 250.—
Sections	216 250.—
	<hr/>
	1 155 460.55

Sa part à l'Ecu d'or constitue pour la Ligue du patrimoine national une base financière essentielle; son action pratique et son efficacité externes sont grandement renforcées par cette part plus que doublée; mais nos sections cantonales, elles aussi, ont bénéficié d'une répartition accrue, le comité central ayant fixé en temps utile la répartition moitié moitié entre la caisse centrale et les sections.

Une fois de plus, le bureau de l'Ecu d'or a eu un très gros travail pour recruter, dans quelque 200 districts, responsables comme à l'accoutumée d'environ 3000 bureaux de vente communaux, des collaborateurs compétents, acquis à notre cause et pleins d'allant. Il s'avère une fois encore que

même l'organisation de vente la meilleure resterait inopérante sans le zèle de ces collaborateurs. A cet égard, nous devons compter dans une mesure accrue sur le concours de nos sections, qui en cas de besoin nous fournissent les collaborateurs nécessaires. Une période capitale, pour cette vente qui se répète chaque année, est celle de l'information du public par les grands moyens de diffusion. L'effort de notre service de presse à Zurich a été une fois de plus remarquablement soutenu par l'action de nos collaborateurs pour la Suisse romande, M. C. Bodinier, et pour le Tessin, M. C. Valsangiacomo, ainsi que par d'autres amis qui se sont dépensés dans les secteurs de la presse, de la radio et de la télévision.

Le chef de l'Ecu d'or tient à redire ici l'expression de la vive gratitude des deux grandes associations pour la protection de la nature et du patrimoine à tous leurs collaborateurs, des plus importants aux plus modestes, des villes et des campagnes, pour leur zèle et leur soutien.

7. Don de l'économie

Tandis que l'achat des écus de chocolat constituait l'apport de l'homme de la rue au 25e Ecu d'or, les deux Ligues s'adressaient pour la dixième fois à l'économie suisse pour solliciter son concours à la réalisation d'une grande entreprise nationale – en l'occurrence, pour l'Année de la nature, un objet concernant la protection de la nature. Comme le Don de l'économie n'est organisé qu'après l'Ecu d'or, soit à la fin de l'automne, ses comptes ne sont pas encore bouclés. Au moment de la rédaction du présent rapport, quelque 1000 dons nous sont parvenus, ou nous ont été promis, pour un montant total d'env. 195 000 francs. A mentionner tout particulièrement le don de Nestlé S.A., à Vevey, qui pour les 25 ans de l'Ecu d'or (les maisons Nestlé et Tobler nous ont fourni les écus de chocolat depuis le début) et le 10e Don de l'économie, nous a versé 50 000 francs pour les Grangettes. Les deux Ligues la remercient de ce beau geste.

Il nous faut encore mentionner deux dons importants en faveur du couvent de Münstair et remercier les généreux donateurs: L'Union de Banque Suisse (100 000 francs) et le Crédit Suisse (20 000 francs).

8. Comptes

Pour des renseignements plus précis, le secrétariat général communiquera le détail des comptes aux membres qui en feront la demande.

Les dépenses s'élèvent à 680 903 francs, et les recettes à 743 625 francs. L'excédent de recettes résulte de la part plus que doublée au produit de l'Ecu d'or, ainsi que de l'accroissement des dons et legs (Fondation Kiefer-Hablitzel 22 000 fr., legs Olga Reinhart, Winterthour, 50 000 fr., don anonyme 10 000 fr.). Un chaleureux merci aux donateurs! La fortune de la Ligue est passée de 139 526 francs au 31 décembre 1969 à 202 249 francs au 31 décembre 1970.

Les dépenses pour l'activité générale de la Ligue s'élèvent à 563 785 francs (1969: 409 939 francs); les frais administratifs à 117 117 francs (1969: 102 568 francs). Le compte ordinaire enregistre un déficit de 10 892 francs.

Les 100 000 francs de subvention fédérale annuelle, pour lesquels nous exprimons ici encore notre gratitude, nous ont permis une fois encore de remplir au mieux nos devoirs envers la collectivité. Mais ces tâches croissent dans une mesure telle que nous devons chercher de nouvelles sources de revenus pour notre Ligue.

Des subsides de restauration ont été versés pour les objets suivants:

Eglise de Brè sopra Lugano TI, protection des alentours de l'église de Morrens VD, fontaine du village de Muggio TI, oratoire d'Osogna TI, oratoire Sassello, à Vezio TI, chapelle de Nuglar SO, «Grosshaus» à Diemtigen BE, Maison des Œuvres à St-Ursanne BE, cure de Silenen UR, maison Schlaepfer à Grub AR, maison «zum Schild» à Stein am Rhein SH, place du village de Gais AR, maison «am Grund» à Sarnen OW, «Heidenhaus» à Burgistein BE, ancien pont de Broc FR, maison des Moines à Romainmôtier VD, château de Rue FR, chapelle de Liddes VS, église de Castí GR, église d'Ausserferrera GR, église de Sevegin GR, façades de la place du village de Ftan-Pitschen GR, église de Mairengo TI, église de Sureggio/Lugaggia TI, fresques du moulin Seon AG, église de Gléresse BE, pavage à Wiedlisbach BE, toit du «Kornhaus» à Wiedlisbach BE, maison Nicolas de Flüe à Sachseln OW, chapelle St. Michael à Sarnen-Wilen OW, pont d'Oberach/Rehetoebel AR, «Propstei» à Wagenhausen TG.

Quelque 20 000 francs ont été versés pour les plans et travaux préparatoires d'assainissement concernant la protection de villages typiques du pays. Les associations amies que sont la Ligue des patois alémaniques, le Conseil des patoisants romands et la Société pour la protection des rives du lac de Zurich ont été soutenues une fois de plus par nos subsides. Pour la première fois figure aussi dans nos comptes un versement annuel à la «Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage» créée le 2 juillet 1970 à Berne en présence du conseiller fédéral Tschudi. Notre Ligue fait partie, avec la Ligue suisse pour la protection de la nature, le Club alpin suisse et la Fédération suisse du tourisme, des organisations fondatrices de cette nouvelle institution, qui s'est mise au travail sous la direction de M. Hans Weiss, ingénieur diplômé, de Coire.

9. Europa Nostra

Le délégué de notre Ligue au comité directeur d'Europa Nostra, M. Albert Wettstein, a pris part à toutes les séances de ce bureau, et en juin, à Malte, à l'assemblée générale de cette organisation de faite des ligues européennes du patrimoine. Le thème principal de cette réunion était «Tourisme et conservation». Ont pris part à la journée de travail, outre 28 représentants de 23 organisations membres, des délégués du secrétariat général du Conseil de l'Europe et des membres de la commission culturelle dudit Conseil, ainsi que d'importantes personnalités d'organismes touristiques publics et privés. D'autres thèmes de discussion, en rapport indirect avec le thème principal, furent la publicité et les parcs-autos dans les lieux urbains et campagnards où les sites doivent être ménagés. A ce propos, le secrétariat général a procédé à une enquête auprès des sections de la

Ligue du patrimoine national, et transmis à la direction d'Europa Nostra une documentation sur la situation en Suisse. Les délibérations de La Valette ont abouti à une série de résolutions adressées au Conseil de l'Europe et aux gouvernements qui y sont représentés, ainsi qu'au « Council of European Municipalities » (en faveur de mesures légales pour la protection des sites).

Deux propositions de notre représentant au bureau d'Europa Nostra ont été retenues par ce dernier :

- Etablissement d'un inventaire des sites urbains et villageois d'importance européenne par le Conseil de l'Europe;
- Création d'une distinction qui serait conférée par le Conseil de l'Europe (comme c'est déjà le cas en matière de protection de la nature) pour des cas exemplaires de protection des sites urbains et villageois.

10. Inventaires

Contrairement à notre attente, le Conseil fédéral n'a pas encore donné sa sanction à l'Inventaire des paysages et sites naturels d'importance nationale, mais nous caressons l'espoir justifié que ce sera certainement le cas l'année prochaine encore, tout au moins pour ce qui concerne les objets non contestés. Cependant, cet inventaire nous rend aujourd'hui déjà de précieux services, car il représente pour notre pays les premières directives, appelées à prendre force de loi, en matière de planification et de protection du paysage, et les planistes, propriétaires et autorités ne peuvent pas ne pas en tenir compte. Lorsqu'il s'agit en particulier d'objets incontestés, à défaut d'obligation juridique, l'obligation morale est assez forte pour contrer avec succès des projets dommageables pour les sites.

Le responsable du second inventaire, celui des sites urbains et villageois d'importance nationale à protéger, est M. H. P. Rebsamen, qui s'occupe très activement de la préparation des formules-type à remplir; celles-ci pourront être communiquées au printemps 1972 aux présidents des associations intéressées.

La commission du troisième inventaire, celui des monuments préhistoriques et archéologiques et des lieux historiques d'importance nationale, sous la présidence de M. J. Speck, a durant l'année écoulée, au cours de quatre séances, étudié une douzaine d'objets. Un ancien collaborateur du Service fédéral de topographie, M. Hans Suter, s'occupe déjà de faire des relevés sur le terrain, et de préparer des projets de cartes topographiques. On peut espérer que cet inventaire sera terminé dans deux ans environ.

11. Protection de villages caractéristiques

Cette entreprise commencée il y a quelques années, qui vise à sauver, dans leur substance architecturale, un certain nombre de villages typiques, et de favoriser leur développement en veillant aux changements de structure indispensables (ils ne doivent pas devenir des « musées »), a pu être poursuivie pour ce qui concerne les localités retenues jusqu'à présent. Mais pas dans la même mesure pour chacun; nous aimerions mettre tout particulièrement

l'accent sur le projet, maintenant au point, qui concerne Corippo (val Verzasca); la commission constituée par la Ligue du patrimoine national avec des spécialistes de la commission fédérale des monuments historiques, du plan d'aménagement national, de l'agriculture, du tourisme et autres groupements intéressés, a été renseignée, lors d'une journée de travail à Corippo et à Bellinzona, sur la situation; certaines réalisations ont débuté.

Un nouvel objet a été retenu: Meride, dans le Sottoceneri, caractéristique de l'architecture lombarde. Un heureux hasard a voulu qu'un membre de la commission, l'architecte R. Schoch, professeur à l'Université de Stuttgart et au Poly de Zurich pour l'enseignement de l'aménagement du territoire, ait choisi avec ses étudiants ce village, pour en faire l'objet de son cours et d'exercices pratiques destinés aux assistants et étudiants de ces deux Ecoles supérieures. Le professeur Schoch est tout disposé à mener ce travail conformément aux normes posées par le « Heimatschutz ». Les travaux ont pris un bon départ et devraient être terminés en automne 1971.

12. Bureaux techniques

Les conseils et expertises techniques gagnent chaque année en importance, ce qui ressort clairement des rapports en général très volumineux de nos conseillers techniques, MM. Cino Chiesa et Louis Flotron pour le Tessin, H.-R. Von der Mühl pour la Suisse romande et Robert Steiner pour la Suisse alémanique. Il s'agit là d'une des formes les plus efficaces de l'activité du Heimatschutz, et qui mérite d'être développée. Là où des spécialistes expérimentés et partageant nos idées ont la possibilité d'intervenir personnellement et directement dans l'élaboration d'un plan d'aménagement, d'un projet de restauration ou de construction nouvelle, et de donner leur avis, les chances sont grandes que la décision soit bien réfléchie et bien pesée. Il faut d'ailleurs tendre de plus en plus à ce que cette intervention soit sollicitée déjà au stade des plans, pour éviter la réputation qu'on fait souvent au Heimatschutz d'être de ceux qui arrivent toujours trop tard. On y arrivera d'autant mieux que l'expertise s'organisera au niveau des sections, comme c'est le cas pour celle de Berne qui, aujourd'hui, dispose de dix-huit conseillers techniques – réalisation exemplaire.

Un précieux appui pour le secrétariat général est aussi le collègue d'architectes dont l'avis peut être sollicité dans des cas particuliers et dont les jugements sont en général de grand poids. C'est ainsi, par exemple, que son expertise concernant le projet d'une maison-tour à édifier sur la digue de Melide (lac de Lugano) a eu, ce qui est réjouissant, une grande influence.

13. Activité générale de la Ligue

Les tâches et les problèmes qui se posent pendant une année au président, au secrétariat général, aux bureaux techniques et au comité central, sont très divers et varient beaucoup en espèce et en importance. Dans le cadre du rapport annuel, il faut se borner une fois encore à citer quelques thèmes fondamentaux et des questions d'intérêt

général, parmi lesquels diverses affaires qui ont déjà occupé notre Ligue l'année précédente ou depuis plus longtemps encore.

a) *Lotissement «Schiller» à l'Urmiberg près Brunnen*

Cette affaire qui dure depuis 1968 et qui concerne un lotissement mal conçu et attentatoire au paysage, avec ses maisons de vacances et ses maisons-tours dans une région qui figure dans l'Inventaire des sites d'importance nationale, n'est toujours pas réglée. Certes, le Conseil fédéral a jugé, le 6 mai 1970, que l'autorisation de défrichement d'une parcelle de forêt au «Schiller» avait été donnée à tort, et l'Inspection fédérale des forêts a enjoint au service des forêts du canton de Schwytz de reboiser cette parcelle. Mais depuis lors, le projet est toujours en suspens. La proposition du conseiller fédéral Tschudi, invitant les parties en cause à s'en remettre, vu la question d'esthétique qui se pose, à l'arbitrage d'un ou deux experts neutres, a été approuvée par les Ligues du patrimoine national et pour la protection de la nature en tant qu'opposants. Mais, tandis que l'attitude du maître de l'ouvrage et celle de l'Etat de Schwytz ne sont pas connues, l'autorité communale d'Ingenbohl a répondu par un mémorandum de nature polémique et déformant complètement les faits.

b) *Défrichement dans la forêt de Thyon sur Sion*

Le Tribunal fédéral, en date du 19 juin 1970, a pris une décision incompréhensible, en rejetant le recours de droit administratif que, de concert avec la Ligue pour la protection de la nature, nous avons formé contre l'autorisation du département fédéral de l'intérieur pour le défrichement de 82 000 m² dans la forêt de Thyon sur Sion; le Tribunal fédéral a fait valoir que le Conseil fédéral avait agi dans le cadre de ses compétences. Par là, l'intérêt des communes concernées, qui doivent, soi-disant, pouvoir améliorer leur maigre économie grâce à la piste de ski aménagée à cet emplacement, a passé avant l'intérêt général, qui postule la conservation intégrale des forêts et de la beauté du paysage. Cet arrêt pourrait constituer un dangereux précédent, d'autant plus que cette piste de ski n'est pas un élément d'un plan d'aménagement sérieusement étudié. Le Tribunal fédéral a tout de même adressé un blâme au département de l'intérieur, considérant comme extrêmement choquant que les promoteurs de la piste de ski aient pu abattre des arbres, sans intervention des pouvoirs publics, avant que l'autorisation eût été légalement accordée. Ni frais de procès ni indemnités n'ont été mis à notre charge.

c) *Liaison directe par chemin de fer Olten–Rothrist, sur la rive gauche de l'Aar*

Bien que le Conseil fédéral ait repoussé les cinq recours formés contre l'approbation du projet des CFF par le département fédéral des transports et communications, le dernier mot n'est pas encore dit. L'affaire a été renvoyée au susdit département avec prière d'examiner à fond, du point de vue de leurs possibilités techniques et de leur coût, les diverses variantes pouvant entrer en considération, et de prendre à nouveau position. Cette décision du Conseil fédé-

ral peut être d'autant mieux considérée comme un succès qu'il est disposé à assumer une augmentation de temps et de coût pour que soit trouvé un tracé plus favorable au site d'Aarburg.

d) *Concessions pour téléphériques*

Vu que le nombre des concessions cantonales et fédérales pour des installations de transport généralement touristiques dans les régions de montagne croît dans une mesure terrifiante, la Ligue du patrimoine national, de concert avec la Ligue pour la protection de la nature, le Club alpin suisse et l'Association pour le plan d'aménagement national, demande qu'au moins le Conseil fédéral n'accorde de concession que si un plan d'aménagement valable en droit préexiste dans la région considérée. Cela, avant tout, parce que l'installation de transport constitue, dans la plupart des cas, une nouvelle liaison pour la région, entraînant diverses installations adjacentes, telles que maisons de vacances, monte-pente, etc., qui souvent enlaidissent plus le paysage que l'installation de transport elle-même, et peuvent en outre représenter des dangers pour les eaux et forêts. Nous savons être à ce sujet en plein accord avec la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage.

Dans trois cas, nous avons formé des recours au Conseil fédéral contre des concessions octroyées par le département des transports et communications; ils concernaient les liaisons Wildhaus–Gamplütt SG, Sörenberg–Rossweid LU et Attinghausen–Brusti UR. Dans le premier cas, le recours a pu être retiré, après que l'on fut parvenu par tractations privées à obtenir les mesures de planification pour la protection du paysage, qui à notre avis eussent déjà dû être exigées par l'autorité de concession. Le second recours a été rejeté, car, selon le Conseil fédéral, les bases de planification étaient satisfaisantes pour l'octroi de la concession. Le troisième recours est encore pendant, de sorte que la question de principe reste, après comme avant, non tranchée.

e) *Protection des sites urbains et villageois – protection du paysage*

La Ligue du patrimoine national est confrontée toujours plus fréquemment avec des problèmes qui ne peuvent pas être considérés et traités pour eux-mêmes, mais doivent être situés dans le cadre plus large d'un site urbain ou villageois ou d'un paysage. On s'aperçoit bientôt, dans de tels cas, à quel point est limité le rayon d'action de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, et combien est peu développée la compréhension des autorités cantonales et communales pour les problèmes en question. Et lorsque les autorités ont la largeur de vues nécessaire – comme à Altdorf, où notre bureau technique a pu collaborer activement à l'élaboration d'un plan d'aménagement – les mesures de protection efficaces se heurtent à des problèmes financiers ou à l'incompréhension du promoteur (commune ou particulier), ce qui est d'autant plus affligeant que les plans d'aménagement locaux devraient être subventionnés par la Confédération et dès lors répondre aux exigences de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.

Quelques-uns des cas les plus importants qui nous ont donné des soucis durant l'année écoulée seront brièvement

cités ici. A *Lucerne*, qui peut encore prétendre pour le moment être un site d'importance nationale, si ce n'est européenne, la «perte de substance» en monuments du passé s'accélère à un rythme effrayant. Parmi les projets de transformation actuels, celle qu'entraîne la pénétration de l'autoroute au cœur même de la ville, depuis l'ancienne caserne jusqu'au Sentihof par la rive sud de la Reuss, face à la dernière tour de Musegg, la Nölliturm, revêt une importance particulière. Grâce à l'intervention du chef du département cantonal des travaux publics, notre bureau technique a été invité, de concert avec le Service cantonal des monuments historiques, à examiner un projet selon lequel la Commune bourgeoise prévoit de déplacer le «Waisenhaus», monument protégé, et de le remplacer par un grand garage pour voitures. D'autres constructions nouvelles, énormes, dans ce quartier, comme la maison-tour Pamag et un immeuble locatif de 30 m sur 72, à huit étages avec un taux d'occupation exagéré, de Frey Treuhand AG, ont été considérées individuellement par les autorités compétentes, alors que seul un plan d'aménagement et de lotissement pour l'ensemble du quartier, mûrement réfléchi, pourrait aboutir à une solution véritablement urbanistique et adaptée au site existant. Aussi avons-nous formé un recours de droit public, de concert avec le Heimatschutz de Suisse centrale, contre le projet de Frey Treuhand AG.

A *Arth* également, grâce à l'intervention du Heimatschutz suisse et à celle du Gouvernement schwytois, on a pu empêcher provisoirement que ce site historique, qui a été brutalement abîmé en son centre par l'élargissement de la route du Gothard, ne soit complètement dévalorisé par un «remplissage» mal conçu de cette trouée architecturale. On peut espérer que l'active collaboration de notre bureau technique conduise à une solution raisonnable.

C'est aussi par une construction de route qu'est menacée la *place du village de Gais*, unique en son genre. La maison Fitzli, qui ferme la place à l'ouest, doit disparaître, bien qu'elle puisse facilement être déplacée. L'opinion louable du conseiller d'Etat Schwendinger, selon laquelle on ne devrait pas commencer la construction de la route tant que le problème de l'aménagement ne sera pas réglé, parce qu'ici deux aspects de l'intérêt général – le trafic et la protection du site – sont en opposition, permet d'espérer une solution satisfaisante. Il faut en tout cas combattre la dangereuse opinion de membres influents des autorités, selon laquelle des bâtiments nouveaux construits dans le style ancien valent mieux que les originaux. Le résultat pratique d'un tel point de vue, c'est la reconstruction du «Schäfli», dont le faux pignon baroque, qui remplit un rôle purement visuel, n'a bénéficié d'un subside de notre Ligue qu'en raison du maintien de l'aspect d'ensemble de la place. A ce propos, on a dû constater que sur la base du droit actuel (en dépit de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage), il n'est pas possible de placer un ensemble architectural ou une place de village, formant un tout, sous protection fédérale. A Gais, on cherche maintenant à atteindre ce but par une série de contrats de droit privé.

C'est à une totale incompréhension de l'opinion publique que se sont heurtés les efforts du Heimatschutz et de l'Etat

en faveur de la conservation de l'ancien «*Salzhof*» à Brigue, qui était le plus ancien monument profane [XIIe siècle] du Valais. Cet édifice en forme de tour a été sacrifié en même temps qu'une série de maisons de la vieille ville, où l'on voulait faire de la place pour la nouvelle église. Sa conservation s'imposait non seulement pour des raisons architecturales et d'histoire de l'art, mais parce qu'il constituait un élément précieux et essentiel du visage de la cité. Au lieu de quoi s'ouvre maintenant un trou béant dans le tableau qu'offre l'ancienne route du Simplon.

Mieux inspirés sont les habitants de Sils qui ont travaillé à la mise sur pied d'un plan d'aménagement et apporté ainsi une importante contribution à la préservation du paysage des *lacs de la Haute-Engadine*. Si la solution obtenue n'est pas absolument idéale, les longs efforts du Heimatschutz, de la Ligue suisse pour la protection de la nature, du Club alpin suisse et de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national ont néanmoins porté leurs fruits. La région de Furtshellas a certes été livrée (malheureusement sans aucune restriction) aux installations de sports d'hiver, mais sur le versant opposé de la vallée, les pentes de Grevasalvas ont pu être réservées comme zone de repos et de détente. Une fois de plus, M. H. Weiss, responsable cantonal de la protection des sites naturels, a rendu de précieux services à cette cause. Entre-temps, le groupement pour l'aménagement régional de la Haute-Engadine, nouvellement créé, a commandé au bureau de planification Steiger, à Zurich, un projet de plan d'aménagement et espère obtenir l'active collaboration des propriétaires fonciers (qui sont en majeure partie des paysans de Soglio).

Une vague d'indignation, qui a eu dans la presse de nombreux échos spontanés, a été soulevée à fin août par la mise aux enchères, annoncée à bref délai par le Gouvernement des Rhodes-Intérieures, de droits de construction dans la *région du lac de Seetalp*. Grâce à la rapide et ferme intervention de toutes les associations intéressées et de leurs sections, on a pu finalement empêcher, jusqu'à nouvel ordre, que l'un des plus beaux paysages de la Suisse, l'Alpstein (figurant à l'Inventaire des sites d'importance nationale), ne soit livré au champignonisme des maisons de vacances.

Des problèmes de protection des sites ont aussi occupé la Ligue du patrimoine national à propos de la construction de *routes nationales*. Dans le cas de *Faido*, notre section tessinoise combat en première ligne, et à sa demande, notre bureau technique a produit une expertise. La lutte est menée contre la variante officielle de l'Etat, tracé qui, d'une part, fait redouter un insupportable voisinage pour des quartiers existants, et d'autre part, coupe de l'ancien village le domaine d'extension de la commune. Est également menacé le magnifique paysage de la gorge du Piotino. Il est navrant que l'Etat refuse de faire une étude de l'autre tracé, par la vallée (que soutient, sous certaines conditions, la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage), étude qui permettrait de comparer valablement les deux variantes.

A propos de *l'autoroute du Domleschg*, la Ligue du patrimoine national s'est prononcée – avec rapport de son

bureau technique à l'appui – pour une variante qui permettrait d'assurer enfin, du même coup, la protection du château de Rhäzüns; cet édifice, par suite de l'étrange attitude du Gouvernement grison qui, en dépit des avertissements, a autorisé la poursuite d'une exploitation de gravier, menace de s'effondrer dans la rivière. Le nouveau tracé suggéré aux autorités fédérales ménagerait en même temps, dans toute la mesure possible, le paysage fluvial encore intact.

Enfin, le Heimatschutz suisse s'est opposé au projet de *pénétration de la route nationale I dans la ville de Zurich*, auquel doivent être sacrifiés, d'une part, la médiévale «Hardturm» (déplacée sur l'autre rive), et d'autre part, un grand espace de détente (le bord de la rivière et le très fréquenté Fischerweg). Ce recours ne doit pas être considéré comme une tentative de faire échec, par une voie détournée, à ce projet de route expresse en Y, en pleine ville. Même s'il porte seulement sur une petite partie du projet général, il donne aussi aux responsables l'occasion de repenser, en dehors de toute considération de prestige, tout le problème du trafic urbain.

L'année écoulée a montré que le problème des maisons-tours reste d'actualité. Outre le cas de Melide, mentionné plus haut, nous ont occupés les *projets de maisons-tours de Wollerau SZ et Murg SG*. Alors que le Gouvernement schwytois, sur la base d'un recours de droit privé et de notre recours de droit administratif, a obligé les maîtres de l'ouvrage et les autorités communales de Wollerau à modifier ce projet dérogeant fortement au règlement de construction et attentatoire au site, avec son église sous protection fédérale, dans le cas de Murg, en revanche, les divers recours de droit

administratif n'ont trouvé que fort peu de compréhension auprès du département cantonal st-gallois des travaux publics. La maison-tour projetée, de 37 m de hauteur, près de la rive du lac de Walenstadt, bien en vue dans une baie où les maisons ont au plus trois étages, rencontre l'approbation de l'Etat en dépit de critiques aussi nombreuses que bien fondées, de sorte qu'il faut s'attendre à ce que l'autorisation soit octroyée. Ainsi serait donné le feu vert pour une construction qui ne répond en aucune manière aux exigences sociales, architectoniques, esthétiques, ni à celles de la protection des sites et de l'aménagement local; et le champ sera libre pour d'autres projets du même acabit tout le long du lac de Walenstadt. Il est particulièrement regrettable que, par l'autorisation pour cette maison-tour, le premier plan d'aménagement régional du canton de St-Gall, actuellement à l'étude et très prometteur, soit dévalorisé par un tel précédent.

Pour conclure

Qu'il nous soit permis, en guise de consolation pour les innombrables amis qui partagent notre idéal et nous soutiennent, dans tous les milieux de la population comme parmi les autorités, de dire brièvement ceci: Si nos multiples efforts n'aboutissent pas toujours aux résultats souhaités ou attendus, et si nous devons souvent accepter des défaites, cela ne doit cependant pas nous porter à considérer notre activité comme un travail de Sisyphe. Car toute bataille perdue comporte sa part d'enseignement et contribue à éveiller l'opinion, à la sensibiliser aux problèmes de la protection des sites.

*Ambros Eberle
Ferdinand Notter*

Photographies: Kurt Blum, photographe, Berne/SAIA SA, Morat: p. 52, 55, 62 en haut; Ferdinand Notter, Wohlen: p. 50, 51, 53, 56 en haut, 58, 59, 61, 62 en bas, 64; Bénédicte Rast, photographe, Fribourg: p. 56 en haut; Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais, Sion: p. 65.